

1. Avant la mobilité

1 Trouve ton stage et établis ta convention



Trouve ton stage !
Pour t'aider, n'hésite pas à consulter [notre rubrique dédiée](#).

Une fois ton stage trouvé, tu dois établir une convention de stage qui doit être signée par toutes les parties avant ta mobilité. Rapproche-toi de ton secrétariat pédagogique pour connaître la procédure.

2 Déclare ta mobilité en ligne



Fais ta déclaration en ligne en te rendant sur le [portail étudiant](#) en utilisant le formulaire "Déclarez votre mobilité de stage à l'étranger" en y rattachant tous les documents demandés et ta convention de stage. Le formulaire devra être ensuite validé par le [relai RI](#) de ta composante.

- Relai RI (questions académiques)
- *Service des Relations Internationales et de la Coopération Régionale (questions administratives) : outgoing@univ-reunion.fr
- **Région Réunion : echangesuniversitaires@cr-reunion.fr
- UR : Université de La Réunion

2. Pendant la mobilité

3 Fais ta demande d'aide à la mobilité



- 1) Lis attentivement la page relative aux aides à la mobilité.
- 2) Une fois que ta déclaration de mobilité a été validée par le relai RI, la transmettre à l'adresse outgoing@univ-reunion.fr afin que le service des relations internationales (SRICR*) vérifie les financements possibles.
- 3) Le SRICR* reprend contact avec toi pour t'informer des financements possibles et de la suite des démarches.
- 4) Dès que tu es recontacté-e par le SRICR, tu pourras effectuer les demandes d'aides à la mobilité en te rendant sur le [portail des étudiants](#) via le formulaire "Demandez une aide à la mobilité".

4 Télécharge ton attestation de présence



- 1) Dès ton arrivée sur place : Fais signer ton [attestation de présence](#) par ton responsable de stage (partie 1 : à l'arrivée.)
- 2) Connecte-toi au [portail des étudiants](#) pour y rattacher ton attestation de présence signée : formulaire "complétez votre dossier de mobilité pendant votre mobilité".

5 Versement des aides à la mobilité



[Page de référence sur les aides](#)

Sous réserve d'un dossier administratif complet et conformément à vos notifications :

- Erasmus+ : À réception de ton [attestation de présence](#), un premier versement de 80% de la bourse sera versé (délai de traitement : 3 semaines)
- AMI : Les versements mensuels débuteront après la commission d'attribution
- Région Réunion** : Les versements sont directement faits par les services régionaux selon leurs modalités.

3. Après la mobilité

6 Télécharge ton attestation de fin de mobilité



À la fin de ta mobilité : Fais signer ton [attestation de présence](#) (partie 2 "au départ") par le responsable de stage sur place. Connecte-toi au [portail des étudiants](#) pour y rattacher ton attestation de présence signée : formulaire "complétez votre dossier de mobilité pendant/après votre mobilité".

7 Soumets ton rapport de mobilité en ligne (Stage Erasmus+ seulement)



Pour les stages Erasmus+ seulement, complétez le rapport Erasmus+ en anglais via le lien reçu par email le dernier jour de ta mobilité. (vérifie tes spams). **Ce formulaire est très important pour les étudiants de l'UR. Il permet à l'établissement d'être évalué pour obtenir des financements, et donc des bourses pour les étudiants.**

8 Versement du solde des aides financières



Une fois les documents de fin de mobilité soumis, le second versement des 20% restants des aides Erasmus+ et de la Région te seront versés.